CCAS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
la roche sur foron

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du MERCREDI 07 OCTOBRE 2026 à 18 h 30 –
Mairie - salle des commissions

N° DCA2026-10-07/04

Présents : Benoît CHAMBOURDON, Président ;
Suzy FAVRE-ROCHEX, Pauline GUILLEMAILLE, Saïda HADDOUR, Quentin MORVAN, René NENNA, Alain COSTA, Jacqueline ODOIX, Marc PATUREL, Claire POULIN, Antipas TOUATAM, Juliette RAPHOZ, Virginie VAILLIER, Martine VIX ;

Excusés avec procuration : Claire-Zoé BALAS (procuration à B. CHAMBOURDON), Patrick BIDAUD (procuration à S. HADDOUR), Cyril KERGADALLAN (procuration à A. TOUATAM) ;

Membres votants : 17

Objet : Adhésion au dispositif Achats Publics Mutualisés du SYANE

Par délibération en date du 16 octobre 2025, le Syane a mis en place un dispositif « Achats Publics Mutualisés » visant ò mettre ò disposition des collectivités de Haute-Savoie un ensemble d'outils complémentaires pour accompagner le développement des politiques énergétique et numérique du territoire, en s'appuyant sur les expertises en lien avec son domaine de compétences.
Conçu comme une boîte ò outils opérationnelle, le dispositif s'articule autour de plusieurs leviers accessibles aux adhérents du Syane :

- Un accès ò des marchés orientés énergie et numérique, portés par la Centrale d'achat du Syane ;
- Un accès aux achats groupés d'énergie (gaz et électricité) et numériques, 'qui seront intégrés dons la Centrale d'achat du Syane ò compter des prochaines consultations ;
- Un accès ò des marchés de la CANUT (Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms) sélectionnés par 1s Syane, pour les mettre Ò disposition de ses seuls adhérents.

Ce dispositif revêt plusieurs intérêts :
- Des marchés publics de travaux et de services prêts ò être exécutés ;
- Un outil technique et juridique sur les sujets liés aux transitions énergétique et numérique ;
- Une optimisation des ressources et des économies grâce ò la mutualisation des achats ;
- Une sécurisation des achats et un suivi rigoureux des prestataires.

L'adhésion au dispositif « Achats Publics Mutualisés » vaut, par principe, adhésion automatique ò la Centrale d'achat du Syane ainsi qu'accès aux marchés de la CANUT sélectionnés par le Syane.

À ce titre, et conformément ò la délibération du Comité syndical du Syane n° DEL-2025-228 du 16 octobre 2025, l'Adhérent reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales et des conditions particulières, telles que jointes en annexes, applicables õ chacun des outils du dispositif, et les accepter sons réserve.

Les modalités d'accès aux marchés sont différenciées selon trois catégories :

- Les marchés standards ouverts ò tous les adhérents sans conditions spécifiques ;
- Les marchés standards « accessibles sous conditions », en raison de leur technicité ou de leur articulation avec les offres de service du Syane ;
- Les marchés groupés d'énergie, qui répondent ò des règles de fonctionnement particulières.

L'acheteur qui recourt ò une centrale d'achat est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence.
L'acheteur adhérant ò la Centrale d'achat est autonome dans l'exécution du marché (recensement des besoins, émission de l'ordre de service, passation du bon de commande, réception des prestations et paiement des factures).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Considérant l'intérêt pour la commune notamment en termes de mutualisation des ressources et d'économie de moyens ;
Considérant que la Commune à adhérer à ce dispositif par délibération du 27 mai 2026 ;

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré **à l'unanimité de ses membres** :

- **DECIDE** d'adhérer ou dispositif « Achats Publics Mutualisés » en découlant l'adhésion à lo Centrale d'achat du Syane et l'accès ò l'ensemble des marchés de la CANUT sélectionnés par le Syane pour ses adhérents ;
- **ACCEPTE** les conditions générales du dispositif « Achats Publics Mutualisés » ainsi que les conditions particulières de fonctionnement de la Centrale d'achat du Syane et d'accès ò la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, ò signer tout document relatif ò cette adhésion, notamment les lettres d'engagement aux marchés de lo Centrale d'achat.

Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 08 octobre 2026
Le Président,
Benoît CHAMBOURDON

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-préfecture
de Bonneville le 26/10/2026
Publié le 26/10/2026
Le Président,
Benoît CHAMBOURDON

LA ROCHE-SUR-FORON (Haute-Savoie) Centre Communal d'Action Sociale